

L'impasse du tout-sécuritaire, vue par les acteurs de l'antiterrorisme

PAR MATTHIEU SUC ET FAÏZA ZEROUALA
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 25 JUILLET 2016

Policiers et magistrats, anciens des services et chercheurs : nombreux sont les experts de la lutte antiterroriste à mettre en cause le tout-sécuritaire. Alors que le Parlement vient d'adopter une prolongation de l'état d'urgence de six mois, ils expliquent pourquoi les dispositifs uniquement répressifs sont voués à l'échec. Et appellent le gouvernement à valoriser les contre-discours émanant de la société civile.

Et donc le Parlement a définitivement adopté, jeudi 21 juillet, le projet de loi prolongeant l'état d'urgence pour six mois. À l'unanimité ou presque. 87 voix pour, 5 contre pour la seule Assemblée nationale.

Depuis Lille où il exerce désormais, Marc Trévidic a dû soupirer. Et, avec lui, une bonne partie de ceux, policiers et magistrats, qui travaillent pour empêcher des attentats ou, anciens des services et chercheurs, qui réfléchissent à la lutte antiterroriste. Comme **Mediapart l'a relaté**, la mesure n'est qu'un placebo appliqué de manière très suspecte par les forces de l'ordre.

Entendu le mercredi 6 avril par la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015, l'ancien juge d'instruction du pôle antiterroriste avait livré le fond de sa pensée sur la mesure phare du gouvernement : « *L'état d'urgence m'inquiète car, en assignant un individu à résidence parce que l'on n'a pas de preuves contre lui – s'il en allait autrement, il ferait l'objet d'une procédure judiciaire –, ne le pousse-t-on pas dans les bras de l'État islamique ? [...] Les individus chez qui l'on s'est rendu au début de l'état d'urgence sont des gens qui étaient encore tangents ; je crains l'évolution que ces mesures ont pu entraîner. L'état d'urgence est nécessaire immédiatement après un attentat, alors que*

les gens sont dans les rues et qu'un autre attentat peut être commis, qu'il faut éviter. Mais, à long terme, cela peut avoir des effets pervers. »

Quelques semaines plus tard, un espion français s'asseyait à la table d'une brasserie parisienne et confiait à l'un des auteurs de ces lignes : « *Il ne s'agit pas de s'exonérer de nos responsabilités, nous sommes en situation d'échec, mais parfois on trouve injuste que vous stigmatisiez à chaque attentat les failles de nos services alors que nous ne sommes que le dernier maillon de la chaîne. Quand nous devons intervenir pour empêcher un attentat, cela veut dire que des individus se sont radicalisés. Vous devriez écrire sur ce problème de société et les divers manquements de l'État... »*

Cet espion ne faisait que relayer les propos tenus par ses patrons, Bernard Bajolet et Patrick Calvar, les directeurs respectifs de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) qui, lors d'une audition commune en février devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, avaient prôné une réponse globale pour lutter contre le terrorisme (**ici**).

« *Je suis convaincu, à titre personnel, que la réponse sécuritaire n'est que partielle et ne résoudra pas le phénomène* », affirme Patrick Calvar. « *C'est une question pour notre société. L'ensemble des pays européens sont touchés, et même le monde, comme en témoignent des événements survenus en Australie et aux États-Unis. Une partie – certes infime – de la jeunesse est secouée par une crise profonde.* »

Selon le patron du renseignement intérieur, les plus de 300 jeunes arrêtés par son service « *n'ont aucun espoir, ils n'ont pas d'existence en tant qu'individus, ils ne sont "personne". Une fois qu'ils sont passés dans le monde de la barbarie, cela change, mais au départ, ce que nous entendons est bien un cri de désespoir* ». Il s'avoue démuni face à ces « *individus déshumanisés, revenus à l'état d'animaux* » : « *Si nous les interceptons, qu'allons-nous en faire ? Faut-il les*

maintenir en prison à vie ? Il y a là un problème psychiatrique. » Et le maître-espion de conclure : « C'est une question pour notre société. »

Patrick Calvar s'interroge : *« Nous ne pouvons pas ne pas nous demander : qu'est-ce qui pousse une gamine de 15 ans à partir en Syrie, ou un gamin de quinze ans à poignarder un enseignant juif ? [...] Nous sommes comme le Samu : nous traitons l'urgence, pas le mal de fond. »*

Le patron de la DGSI avait alors reçu le soutien de celui de la DGSE. Bernard Bajolet : *« À mon tour de souligner que la réponse sécuritaire seule ne suffit pas. [...] Nous avons besoin d'une réponse politique. »*

Et Patrick Calvar allait réitérer ses propos, quatre mois plus tard, lors de son audition cette fois devant la commission d'enquête sur les attentats de 2015. *« Sans chercher à aller plus loin, je constate que nous sommes en première ligne ; mais j'estime que si nous nous limitons à une réponse sécuritaire, nous allons droit dans le mur. »*

Si ces propos dans la bouche des patrons des services de renseignement sont nouveaux, on a déjà pu les lire, comme **Mediapart l'avait révélé** dans un rapport confidentiel-défense qui condamnait dès 2013 le tout-sécuritaire. Il était l'œuvre du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et portait sur la *« prévention de la radicalisation »*.

« Nous sommes aujourd'hui face à un phénomène de fond auquel les dispositifs en place ne répondent qu'imparfaitement car ils ne prennent en compte qu'une partie de la réponse, uniquement sous l'angle de la répression », écrivait son rapporteur, le directeur de la protection et de la sécurité de l'État au sein du SGDSN, Yann Jounot, aujourd'hui préfet du département des Hauts-de-Seine.

Et, déjà en 2013, ce rapport concluait que, face au phénomène de radicalisation pouvant aboutir à la violence terroriste, *« les ministères sécuritaires ne peuvent à eux seuls y répondre »*. La crise des filières djihadistes syriennes a commencé à prendre de l'ampleur à partir de la fin de l'année 2012. Le rapport du SGDSN pointe les lacunes de la prévention française et il faudra attendre le printemps 2014, alors

que 700 Français sont déjà impliqués dans ces filières, pour qu'un plan de lutte contre la radicalisation soit adopté, reprenant deux des propositions phares du rapport : la mise en place du fameux numéro vert – une plateforme de signalement et d'écoute à destination des familles –, et un dispositif territorial pour suivre les personnes signalées. Associant le procureur de la République, les acteurs institutionnels et associatifs compétents, ainsi que les collectivités territoriales, chaque département devait avoir sa *« cellule de suivi dédiée »*.

« Un retard certain en matière de prévention de la radicalisation »

Au printemps 2015, un autre rapport, celui du sénateur Jean-Pierre Sueur dans le cadre de la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe (consultable [ici](#)), s'étonnera de *« ce retard »* qui *« s'explique d'autant moins que nombre de nos partenaires européens, touchés eux aussi par cette menace, avaient déjà adopté des plans d'action globaux »*. *« De l'avis largement partagé des personnes entendues par votre commission d'enquête ainsi que des responsables rencontrés au sein des institutions européennes, la France aurait, par rapport à ses voisins européens, un retard certain en matière de prévention de la radicalisation »*, insistera le sénateur socialiste.

Preuve de ce retard : les cellules de suivi dédiées préconisées par le rapport Jounot et adoptées par le gouvernement en 2014. Un an plus tard, Jean-Pierre Sueur constate qu'en février 2015, seules 42 préfectures sur 67 ont obéi à l'injonction du ministère de l'intérieur. Toutes les préfectures se seraient désormais mises en conformité, non sans plusieurs relances du ministère. Ainsi, le sénateur louait les résultats obtenus par la cellule de suivi dédiée du Bas-Rhin grâce *« [au] caractère très rigoureux du suivi de tous les cas individuels, [à] la diversité des solutions apportées ou [au] partage de l'information entre les partenaires qui y sont rassemblés »*. Des solutions existent. Encore faut-il se donner les moyens de les appliquer.

Le sénateur en liste une centaine : enseigner aux élèves dans les établissements du primaire et du secondaire à être critiques face aux contenus en libre accès sur Internet, renforcer le rôle de l'aumônerie musulmane en prison, développer des contre-discours sur Internet en s'appuyant sur la parole d'anciens djihadistes ou extrémistes repentis, élaborer une grille d'analyse listant les différents comportements susceptibles de signaler l'engagement dans un processus de radicalisation, etc.

Depuis, si quelques évolutions ont pu être remarquées (**voir l'article de Feriel Alouti**), on est encore très en deçà des approches globalisantes et complexes abordées par les rapports Jounot et Sueur.

Les attentats de janvier 2015 ont tout de même inauguré une prise de conscience. Il fallait tout changer, travailler sur tous les domaines pour réparer les manques, en misant sur l'école en tête. Retisser les liens abîmés dans la société, réfléchir à comment se prémunir contre la radicalisation et la détecter étaient alors érigés en priorité absolue.

Dans la foulée des attentats, Najat Vallaud-Belkacem, la ministre de l'éducation nationale, a réagi et annoncé le 22 janvier 2015 un plan de « *mobilisation de l'école pour les valeurs de la République* », bien moins ambitieux que son intitulé ne le laissait entendre. Surtout constitué de onze mesures symboliques, le dispositif pensé par le ministère prévoit, entre autres, la création d'un parcours citoyen, de l'éducation aux médias, la mise en place depuis la rentrée 2015 d'un enseignement moral et civique ou de la Journée nationale de la laïcité du 9 décembre, ou la **création de la réserve citoyenne**. Ce dispositif consiste à agréger les bonnes volontés en faisant intervenir des membres de la société civile auprès des jeunes. Ils sont juristes, magistrats ou encore retraités et souhaitent s'impliquer dans ce projet. Le concept n'a toutefois jamais vraiment décollé : à ce jour, seulement 5 382 réservistes ont manifesté leur désir d'en faire partie. C'est d'ailleurs après plusieurs interpellations en ce sens que la ministre a décidé de lancer ce dispositif, explique-t-on au ministère.

L'éducation nationale encourage aussi des interventions comme celles de Latifa Ibn Ziaten, mère d'Imad, première victime de Mohamed Merah le 11 mars 2012, qui a depuis créé son association « *Imad Ibn Ziaten pour la jeunesse et la paix* ». La mère de famille endeuillée intervient pour prôner la tolérance, le dialogue interreligieux, culturel et mettre en garde son public contre les dangers de la radicalisation.

Les outils mis à disposition sur le site pédagogique du ministère depuis les attentats, **comme cette fiche intitulée « liberté de conscience, liberté d'expression »**, sont étoffés régulièrement. Ainsi peut-on trouver sur le site du ministère **une sélection de journaux qui expliquent aux enfants**, actuellement en vacances, l'attentat de Nice. Rue de Grenelle, on précise que ces mesures « *ambitieuses comme jamais* » restent évidemment en vigueur, près d'un an et demi après leur création et qu'elles vont être renforcées. Elles s'articulent autour du projet sur les « *valeurs républicaines* » et s'appuient sur l'ensemble des réformes, comme celle de l'éducation prioritaire, visant à instaurer plus de mixité sociale, et plus d'égalité. Le ministère explique vouloir éviter que les grands principes et symboles, « *importants malgré tout* », ne viennent se fracasser sur une réalité autrement différente.

Plusieurs responsables syndicaux restent néanmoins sceptiques quant à l'efficacité de telles mesures, jugeant que l'école ne peut résoudre seule tous les maux de la société. Les enseignants répondent pour leur part qu'ils font déjà ce qu'ils peuvent, avec leurs moyens et leurs contraintes. Parfois, certains se sentent désarmés face à cette responsabilité qu'on leur fait endosser, sans prendre en compte leur implication quotidienne.

« Ils doivent avoir peur de moi, croire que ma déradicalisation est feinte... »

Contacté ce vendredi, le sénateur Jean-Pierre Sueur estime qu'il y a eu tout de même, un an après son rapport, « *une prise de conscience* », qu'on « *se préoccupe davantage de repérer les individus en voie de radicalisation, que ça soit à l'école ou dans les prisons* ». Mais selon lui, « *on reste encore trop*

timide dans notre société, on répugne à nommer les choses ». « *Lorsque les fonctionnaires, les acteurs de la société civile ou tout simplement les parents se trouvent face à un jeune en train de plonger, il faut oser lui tenir un discours cash, en tête à tête, lui dire que l'État islamique, ce n'est pas l'islam, que ce sont des barbares...* »

Et en matière de contre-discours, selon le rapport du SGDN, la réponse la plus efficace proviendrait de la société civile. « *Les jeunes penseurs franco-musulmans ainsi que différents relais d'opinion (artistes, journalistes, blogueurs, etc.) existent mais sont peu entendus. Une meilleure connaissance de ces acteurs et de ces discours représenterait une première étape importante. Elle permettrait de les associer plus étroitement à la discussion publique.* »

Dans son rapport, Jean-Pierre Sueur citait lui l'exemple britannique qui fait porter son contre-discours par le milieu associatif, celui-ci s'appuyant sur le témoignage de terroristes repentis mais aussi sur la parole des mères, des sœurs ou des épouses. Là où le gouvernement français choisit d'investir dans le lancement d'un très institutionnel site internet **stop-djihadisme.gouv.fr**, le 28 janvier 2015, posant les premières bases d'une campagne de contre-discours officiel. « *De l'avis général des personnes entendues par votre commission d'enquête, la parole publique de l'État serait vouée à l'échec en ce domaine*, soulignait le rapport Sueur : *les individus radicalisés, sous l'effet notamment de la doctrine complotiste qui leur est inculquée par les recruteurs, deviennent peu à peu insensibles au discours des médias comme à celui des autorités. Ainsi, le format même de l'adresse du site Internet **stop-djihadisme.gouv.fr** nuitrait à son crédit auprès de publics souvent en rupture, ou en passe de le devenir.* »

En revanche, les repentis ou, à tout le moins, les personnes ayant un parcours les rendant audibles auprès des jeunes avancés sur la voie de la radicalisation, sont sous-utilisés. Comme Farid Benyettou, l'ancien émir des Buttes-Chaumont : guide spirituel des frères Kouachi, il a été incarcéré pour son rôle joué dans une filière d'acheminement djihadiste

avant de se déradicaliser. Alors qu'on préparait son portrait en janvier (à lire **ici**), il nous confiait son envie de faire partager son expérience afin d'éviter que d'autres ne reproduisent ses erreurs. Croisé récemment par hasard, il nous avouait sa déception : il devait intervenir au sein d'une association jusqu'à ce qu'on lui réponde que ce n'était plus possible, le ministère de l'intérieur s'y opposant. « *Ils doivent avoir peur de moi, croire que ma déradicalisation est feinte...* »

Mourad Benchellali n'est guère mieux loti. Celui qui se définit lui-même comme un « *ancien de Guantanamo* » est amené, explique-t-il, à intervenir auprès de jeunes sur demande personnelle de membres de la communauté éducative qui le contactent par les réseaux sociaux. Il faut dire que Mourad Benchellali a une histoire hors norme, et une expérience précieuse pour qui veut mieux appréhender les ressorts du départ pour faire le djihad en Irak et en Syrie.

Son parcours est celui d'un homme « *naïf* », dit-il, de 19 ans, convaincu par son frère en juin 2001 de rejoindre l'Afghanistan. Le jeune homme des Minguettes, à Vénissieux dans la région lyonnaise, n'a jamais quitté son quartier et atterrit dans un camp d'entraînement d'Al-Qaïda. Après le 11-Septembre, il fuit vers le Pakistan où il est arrêté par les Américains. Transféré vers le centre de détention de Guantanamo, il subit les conditions carcérales que l'on connaît, tortures incluses, durant deux ans et demi. Il obtient son transfert vers la prison de Fleury-Mérogis pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* ». Il est libéré en 2006.

Une décennie plus tard, il travaille sur des chantiers d'insertion avec des jeunes. Sur son temps libre, Mourad Benchellali essaie de transmettre son expérience à d'autres, pour espère-t-il les dissuader d'emprunter le même chemin que lui jadis. Il espère réussir ainsi à « *démythifier le djihad* ». Son profil de témoin, juge-t-il, est plus susceptible d'avoir de l'écho que celui d'un intervenant extérieur qui pourrait être tenté de « *faire la morale* », ce qui serait contreproductif.

Parfois, l'institution reste rétive aux interventions de l'ex de Guantanamo. Fin février, par exemple, le rectorat de Rennes lui a refusé l'accès aux écoles de l'académie. « *Les pouvoirs publics se méfient des vrais faux repentis qui peuvent se révéler des agents dormants durant très longtemps, concède Jean-Pierre Sueur. C'est vrai qu'il faut être très vigilant et, en même temps, les repentis, ceux qui ont une expérience du djihad, une crédibilité vis-à-vis de cette jeunesse, peuvent être très utiles.* »

En attendant de leur donner la parole, l'État s'en remet aux fonctionnaires au contact des individus pouvant se radicaliser. Mais selon le rapport Sueur, les « *assistants sociaux, juges des enfants ou aux affaires matrimoniales, officiers de police judiciaire ou encore personnels d'établissement scolaires appartiennent à*

une administration peu habituée à être confrontée au fait religieux et traditionnellement tournée vers la défense de la liberté de culte et la lutte contre, notamment, l'islamophobie. De ce fait, ils ne seraient pas toujours en mesure de distinguer ce qui relève de la liberté de conscience de ce qui ressort d'une dérive dans le radicalisme islamiste ».

Et même si, depuis le rapport Sueur, ils y ont été sensibilisés, faute de formation suffisante, ils ont toujours du mal à appréhender le problème. Ainsi, un interlocuteur nous raconte l'histoire de cette employée de l'ASE (aide sociale à l'enfance) qui téléphone au collègue d'un adolescent radicalisé dont elle a la charge : « *Il est revenu vers moi ! Il a un projet intéressant ! Pour cela, il a besoin qu'on lui obtienne un passeport !* » Son interlocutrice s'est efforcée de lui faire comprendre que cela ne serait pas possible.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.